

– POUR LES CLIENTS DU QUÉBEC –



595(22/06)CAD-INS **Résumé du produit d'assurance Protection prolongée**
Évitez les réparations coûteuses et protégez votre produit contre les pannes inattendues. Cette Police prévoit la réparation, le remplacement ou le remboursement de votre produit dans le cas où il subirait une panne mécanique ou électrique.

Les informations contenues dans le présent document sont fournies à titre d'information uniquement et constituent un résumé de la couverture. Pour obtenir tous les détails, y compris les produits admissibles, veuillez consulter la Police incluse dans la brochure que vous avez reçue au moment de l'achat de votre produit à La Source, ou visitez www.cnacanada.ca/asurion.

Assureur	Continental Casualty Company (« CNA Canada ») (au Québec n° 514926) , dont l'adresse est 66 Wellington Street West, Suite 3700, Toronto, Ontario M5K 1J5, Canada, téléphone : 1 800 831-4262																											
Administrateur	Asurion Consumer Solutions of Canada, Corp. (« Asurion »). L'administrateur peut être joint à : 600-1741 Lower Water Street, P.O. Box 997, Halifax, Nouvelle-Écosse B3J 2X2 Canada																											
Vendeur/détaillant/distributeur	La Source (Bell) Electronics, Inc. dont l'adresse est le 279 Bayview Drive, Barrie, Ontario, L4M 4W5, Canada																											
Admissibilité à cette police	Pour être admissible à cette couverture d'assurance, vous devez acheter le produit à La Source.																											
Combien cela coûte-t-il?	<p>Cette police d'assurance est facultative. La prime de la Police dépend du produit, de la durée et du prix d'achat du produit, comme indiqué ci-dessous. Les primes des polices sont calculées sur la base des coûts des sinistres prévus par la Police, plus les frais de la compagnie, les commissions et les taxes sur les primes applicables.</p> <table border="1"><thead><tr><th>Produit</th><th>Durée</th><th>Prime</th></tr></thead><tbody><tr><td>Produits informatiques</td><td>2 ans</td><td>39 à 199 \$</td></tr><tr><td>Produits informatiques</td><td>3 ans</td><td>112 à 162 \$</td></tr><tr><td>Produits connectés</td><td>2 ans</td><td>8 à 119 \$</td></tr><tr><td>Produits connectés</td><td>3 ans</td><td>79 à 179 \$</td></tr><tr><td>Produits logiciels</td><td>13 mois</td><td>3 à 14 \$</td></tr><tr><td>Câble et chargeurs</td><td>1 an</td><td>4 à 49 \$</td></tr><tr><td>Pour tous les produits</td><td>1 an</td><td>4 à 99 \$</td></tr><tr><td>Pour tous les produits</td><td>2 ans</td><td>6 à 124 \$</td></tr></tbody></table>	Produit	Durée	Prime	Produits informatiques	2 ans	39 à 199 \$	Produits informatiques	3 ans	112 à 162 \$	Produits connectés	2 ans	8 à 119 \$	Produits connectés	3 ans	79 à 179 \$	Produits logiciels	13 mois	3 à 14 \$	Câble et chargeurs	1 an	4 à 49 \$	Pour tous les produits	1 an	4 à 99 \$	Pour tous les produits	2 ans	6 à 124 \$
Produit	Durée	Prime																										
Produits informatiques	2 ans	39 à 199 \$																										
Produits informatiques	3 ans	112 à 162 \$																										
Produits connectés	2 ans	8 à 119 \$																										
Produits connectés	3 ans	79 à 179 \$																										
Produits logiciels	13 mois	3 à 14 \$																										
Câble et chargeurs	1 an	4 à 49 \$																										
Pour tous les produits	1 an	4 à 99 \$																										
Pour tous les produits	2 ans	6 à 124 \$																										

	<p>Le distributeur reçoit une rémunération de plus de 30 % de la prime. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site asurion.com/lasource.</p>
Durée de la couverture	<p>En fonction du produit et du prix d'achat, vous pouvez vous voir offrir :</p> <p>Police de 13 mois – Cette Police comprend la garantie du fabricant et ne remplace pas la garantie du fabricant. Après l'expiration de la garantie du fabricant, cette Police continue de fournir certains des avantages du fabricant ainsi que certains avantages supplémentaires énumérés dans la Police.</p> <p>Police de 2 ans – Cette Police comprend la garantie du fabricant et ne remplace pas la garantie du fabricant. Après l'expiration de la garantie du fabricant, cette Police continue de fournir certains des avantages du fabricant ainsi que certains avantages supplémentaires énumérés dans la Police.</p> <p>Police de 3 ans – Cette Police comprend la garantie du fabricant et ne remplace pas la garantie du fabricant. Après l'expiration de la garantie du fabricant, cette Police continue de fournir certains des avantages du fabricant ainsi que certains avantages supplémentaires énumérés dans la Police.</p> <p>Police d'un an – Cette Police commence après la garantie du fabricant.</p>
Ce qui est couvert	<p>La présente Police prévoit la réparation ou le remplacement de votre produit en cas de panne causée par des défauts de matériaux et de fabrication, l'usure normale, la poussière, la chaleur et l'humidité, ou des dommages involontaires et accidentels dus à la manipulation dans le cadre d'une utilisation normale (« ADH ») pour les produits électroniques conçus pour être portables, y compris, mais sans s'y limiter, les ordinateurs portables, les tablettes, les systèmes audio portables, les systèmes de jeu portables, les logiciels de jeu, les vêtements, les dispositifs de diffusion audio, les casques audio, les appareils photo numériques et les caméscopes.</p>
Ce qui n'est pas couvert	<p>(1) La perte et le vol;</p> <p>(2) les dommages physiques intentionnels, l'infestation d'insectes, la mauvaise utilisation ou l'abus;</p> <p>(3) les produits dont le numéro de série a été modifié ou effacé;</p> <p>(4) les réparations effectuées par un personnel de réparation non autorisé;</p> <p>(5) le coût de remplacement des pièces perdues ou consommables (sauf disposition contraire expresse dans la police), comme les antennes, stylets, disques, disques audio/vidéo, bandes, logiciels ou disques informatiques, éléments d'impression, alimentations électriques externes, boutons, télécommandes, piles, ampoules et/ou lampes;</p> <p>(6) les dommages cosmétiques et les problèmes dus à un usage inadéquat et/ou à une installation ou à des réparations non autorisées par le fabricant;</p> <p>(7) les catastrophes naturelles;</p> <p>(8) les produits utilisés à des fins commerciales (organisations avec plusieurs usagers), à des fins de location publique ou à des fins d'utilisation dans des logements collectifs;</p>

	<p>(9) les dommages indirects ou accessoires, dont la perte d'utilisation, la perte d'activité commerciale, le manque à gagner, la perte de données, les temps d'arrêt et le coût du temps passé et des efforts consentis;</p> <p>(10) l'ensemble des frais liés aux contrats avec des tiers;</p> <p>(11) le diagnostic « aucun problème détecté » ou le fait de ne pas suivre les instructions du fabricant;</p> <p>(12) l'ensemble des pannes, pièces et/ou frais de main-d'œuvre engagés suite à un rappel par le fabricant;</p> <p>(13) la réparation ou le remplacement résultant de défauts existant avant l'achat de la Police;</p> <p>(14) les interventions à l'extérieur du Canada, à moins d'obtenir une autorisation;</p> <p>(15) les nettoyages et les alignements;</p> <p>(16) la responsabilité, les dommages matériels, les blessures ou le décès d'une personne découlant du fonctionnement, de l'entretien ou de l'utilisation du produit;</p> <p>(17) le coût de l'entretien préventif et des dommages causés par un entretien préventif inadéquat;</p> <p>(18) les produits dont les dispositifs de sécurité ont été retirés, contournés, désactivés ou altérés;</p> <p>(19) la perte ou l'endommagement des données conservées, les réparations liées à un logiciel installé, les virus informatiques, les écrans fissurés ou le matériel informatique ajouté après l'achat initial;</p> <p>(20) les dommages aux dispositifs d'enregistrement dont les programmes logiciels, données ou informations de configuration/installation présentes sur des appareils de stockage de masse comme les disques durs, les lecteurs de CD-ROM, les lecteurs DVD, les disquettes souples, les lecteurs de bande ou les systèmes de sauvegarde par bande, résultant d'un dysfonctionnement ou du dommage subi par une pièce fonctionnelle ou non, ou de toute réparation effectuée en vertu de cette Police;</p> <p>(21) les pannes qui ne sont pas signalées dans les trente (30) jours suivant l'expiration de la Police; et</p> <p>(22) les dommages découlant d'une guerre, d'une invasion ou des actes d'un ennemi étranger, d'hostilités, d'une guerre civile, d'une rébellion, d'une émeute, d'une grève, d'un conflit du travail, d'une contre-grève ou de mouvements populaires.</p>
<p>Comment faire une réclamation</p>	<p>Si votre produit est défectueux, appelez le service à la clientèle au 1 855 359-8324 pour traiter votre réclamation du lundi au vendredi de 8 h à minuit, heure de l'Est; le samedi et le dimanche de 9 h à 22 h, heure de l'Est. Vous devez appeler avant de procéder à une réparation; toutes les réparations et tous les remplacements doivent être autorisés à l'avance. Un service à domicile, de dépôt ou de retour peut être mis à disposition; le représentant du Service à la clientèle vous informera du type de service dont votre produit peut bénéficier lorsque vous formulerez votre réclamation. Nous prendrons en charge les frais d'expédition de votre produit à destination et en provenance du centre de service agréé si un service de dépôt est nécessaire.</p> <p>Si nous estimons que nous ne pouvons pas réparer votre produit, nous pourrions le remplacer par un produit de rechange ou, à notre discrétion, vous remettre un bon d'achat, un paiement électronique, une carte-cadeau ou un chèque correspondant au prix d'achat que</p>

	<p>vous aurez réglé pour le produit, taxes non comprises, comme indiqué sur votre reçu d'achat ou dans le courriel de confirmation de votre commande, que vous pourrez remettre au revendeur en échange d'un produit de remplacement. Le produit peut être réparé avec des pièces qui ne proviennent pas du fabricant d'origine si les pièces du fabricant ne sont pas disponibles.</p> <p>La réparation ou le remplacement du produit sera effectué dans les 60 jours suivant la réception de la réclamation. Aucune action en justice, y compris, mais sans s'y limiter, toute action relative au refus d'une réclamation par l'assureur ne peut être intentée contre l'assureur en vertu de la Police, à moins que l'action ne soit intentée dans les trois (3) ans suivant la connaissance ou après avoir eu connaissance de la défaillance du produit couvert.</p> <p>Toutes les réclamations doivent être déclarées dans les trente (30) jours suivant l'expiration de la présente Police. Selon le produit, la durée et le prix d'achat du produit, la date de péremption sera la suivante :</p> <p>2 ans à compter de la date d'achat 3 ans à compter de la date d'achat 13 mois à compter de la date d'achat 1 an après l'expiration de la garantie du fabricant</p>
Produit de remplacement	Les réclamations peuvent être satisfaites avec un produit neuf, remis à neuf ou réusiné, ou un produit dont les caractéristiques et les fonctionnalités sont égales ou similaires et dont les performances sont conformes aux spécifications d'usine du produit d'origine. Les progrès technologiques peuvent faire en sorte que le prix de vente d'un produit de remplacement est inférieur à celui du produit d'origine.
Franchises	Aucune franchise ne s'applique lorsque vous déposez une réclamation.
Limites de réclamation	La responsabilité totale au titre de cette Police pour un même produit correspond : (a) au remplacement du produit; (b) au remboursement du prix d'achat que vous aurez réglé pour le produit, taxes non comprises; ou (c) au coût total de toutes les réparations autorisées à concurrence du prix d'achat du produit, taxes non comprises.
Appel de la décision de l'assureur concernant une réclamation	Vous pouvez faire appel de la décision de l'assureur si vous n'êtes pas d'accord avec celle-ci. Vous disposez de soixante (60) jours à compter de la date du refus de vos réclamation par l' assureur de faire appel de la décision. Votre appel doit être adressé par écrit à l' assureur ou à l' administrateur à l'adresse ci-dessous. Vous recevrez une réponse écrite dans les trente (30) jours suivant la réception de vos demande d'appel. Vous pouvez également communiquer avec l'Autorité des marchés financiers ou vos propre conseiller juridique.
Politique d'annulation	Vous pouvez annuler votre couverture facultative en tout temps. Vous pouvez annuler la présente Police en tout temps, pour quelque raison que ce soit, en la remettant, accompagnée de l'avis de résiliation qui sera envoyé à l'assureur, au détaillant chez qui vous avez souscrit la présente Police pendant la période de leur politique de retour en magasin, ou en tout temps en envoyant un courriel à DepartmentC@asurion.com ou en écrivant à l'administrateur à :

	<p>P.O. Box 1818, Sterling, VA 20167 États-Unis. Le formulaire d'avis de résiliation est disponible sur le site Web de l'assureur à l'adresse www.cnacanada.ca/asurion.</p> <p>Si la Police est annulée par l'une ou l'autre partie : a) dans les trente (30) jours suivant la réception de la Police, vous recevrez un remboursement complet du prix payé pour la Police, à condition qu'aucun service n'ait été effectué; ou b) plus de trente (30) jours après la réception de la Police, vous recevrez un remboursement au prorata du prix payé, déduction faite de tout service reçu.</p>
Conséquences de la fausse déclaration	Toute fausse déclaration, représentation inexacte ou omission de divulgation peut entraîner l'annulation de la Police, le refus de la couverture ou le refus ou la réduction des prestations.
Litiges	Vous pourrez trouver une réponse à la plupart de vos préoccupations en appelant simplement Asurion au 1 855 359-8324. Dans le cas peu probable qu'Asurion ne puisse pas résoudre votre différend de manière informelle, vous pouvez communiquer avec CNA Canada.
PLAINTES À l'assureur et processus de résolution des plaintes	Pour déposer une plainte et accéder à la politique de l'assureur sur le traitement des plaintes, veuillez cliquer sur le lien suivant : https://www.cnacanada.ca/complaints
Renseignements personnels	<p>Les renseignements personnels comprennent des renseignements factuels ou subjectifs sur une personne identifiable. Nous recueillons, utilisons ou divulguons les renseignements personnels que nous recueillons en lien avec la Police (ci-après les « renseignements personnels ») à La Source, Asurion et CNA Canada.</p> <p>La Source, Asurion et CNA Canada recueillent vos renseignements personnels par l'entremise des sites Web de l'administrateur du Régime et de l'assureur, sur un portail de règlement des sinistres géré par l'administrateur du Régime et par téléphone à l'administrateur du Régime ou à l'assureur.</p> <p>La Source, Asurion et CNA Canada utilisent vos renseignements personnels pour administrer la Police, y compris, mais sans s'y limiter, la détection, l'enquête et la prévention de la fraude, les activités non autorisées ou illégales, l'évaluation et le traitement des réclamations, la création et la tenue de dossiers, l'assurance ou la réassurance des responsabilités de la Police et la prestation de services à la clientèle. Nous pouvons également utiliser et divulguer vos renseignements personnels à d'autres fins avec votre consentement ou comme le permet ou l'exige la loi.</p> <p>La Source, Asurion et CNA Canada peuvent échanger vos renseignements personnels au besoin pour les fins décrites ci-dessus. Cela impliquera le transfert de données à l'extérieur du Québec et au Canada et aux États-Unis.</p> <p>La Source, Asurion et CNA Canada conserveront et utiliseront vos renseignements personnels aussi longtemps que nécessaire pour mettre en œuvre, administrer et gérer la Police, ou comme requis pour se conformer aux obligations légales ou réglementaires.</p>

Confidentialité	<p>Vos renseignements peuvent être traités et stockés aux États-Unis et peuvent être assujettis à l'accès par les autorités américaines en vertu des lois applicables.</p> <p>La Source, Asurion et CNA Canada vous offrent de nombreuses façons de faire des choix concernant vos renseignements personnels, comme y accéder, les corriger, les supprimer ou mettre à jour vos choix quant à la façon dont ils sont utilisés. Pour en savoir plus sur vos droits concernant vos renseignements personnels avec Asurion, visitez www.asurion.com/privacyrights ou écrivez-nous à Asurion, à l'attention de : Privacy Office c/o Office of the General Counsel, 140 11th Ave. N., Nashville, TN 37203, États-Unis. Les demandes d'accès doivent être faites par écrit, soit par le lien du portail fourni ci-dessus, par courriel ou par la poste. Vous pouvez également obtenir une copie de la Politique de confidentialité d'Asurion en visitant https://www.asurion.com/privacy-policy-ca-fr.</p> <p>Vous pouvez consulter la politique de confidentialité de l'assureur pour comprendre comment nous recueillons et utilisons vos renseignements personnels. Vous pouvez demander à consulter vos renseignements personnels figurant dans votre dossier ou demander une correction en écrivant à l'adresse suivante : The Privacy Officer, Continental Casualty Company, 66 Wellington Street West, Suite 3700, Toronto, Ontario M5K 1J5. Pour en savoir plus sur la confidentialité chez CNA, visitez : www.cnacanada.ca</p>
------------------------	---